

**Demande de dérogation**  
**Pour un Accueil de loisirs de plus de 80 jours et plus de 80 mineurs (ACM).**

En référence à l'article 1 de l'arrêté du 28 février 2017

*« Par dérogation à l'article 1 c de l'arrêté du 13 février 2007 le Préfet peut permettre aux personnes titulaires du brevet d'aptitude aux fonctions de direction en accueils collectifs de mineurs d'exercer des fonctions de direction des accueils de loisirs périscolaires organisés pour une durée de + de 80 jours et pour un effectif supérieur à 80 mineurs.*

*Les dispositions prévues à l'article 1er du présent arrêté ne peuvent être accordées qu'en cas de difficultés manifestes de recrutement, **pour une période fixée par le préfet et qui ne peut excéder trois ans. La demande de dérogation de la personne titulaire du BAFD doit être assortie d'un engagement écrit de son employeur visant à sa professionnalisation.***

*A l'issue de cette période de trois ans, la dérogation peut être prorogée pendant deux ans si la personne prépare l'un des diplômes, titres ou certificats de qualification figurant à l'article 1er de l'arrêté du 9 février 2007 susvisé »*

Je soussigné (Maire, président d'association ...) .....  
Nom et n° de l'organisateur .....

Demande une dérogation pour la direction d'un accueil de loisirs  
n° de déclaration de l'accueil concerné :  
le remplacement souhaité porte sur la période du .../.../... au .../.../...

la demande est motivée par l'absence de M. ou Mme..... pour la raison suivante :  
.....

La demande est motivée par des difficultés manifestes de recrutement : l'organisateur n'a pas trouvé une personne disponible pendant cette période et ayant une qualification requise. (cochez la case correspondante)

- publication d'une fiche de poste au Centre de gestion
- recours au service mission temporaire du centre de gestion
- recours aux collectivités voisines dans le cadre d'une mission à disposition de personnel
- autres (précisez)

J'atteste sur l'honneur que

- Cet accueil a une durée de plus 80 jours
- Avec un effectif de mineurs de plus de 80 mineurs

La dérogation est sollicitée pour M. ou Mme(Nom, prénom) .....

qui est titulaire du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur en accueils collectifs de mineurs (ACM) (joindre copie du diplôme)

Je m'engage vis à vis d'une démarche de formation de la personne bénéficiaire de la dérogation ;

Date

L'organisateur (cachet et signature)

NB : L'envoi de cette demande (papier ou courriel) n'implique pas un accord du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports qui adressera un courrier en réponse.